

BOSTON SCIENTIFIC

Société Anonyme au capital de 9.807.534 Euros
Siège social : 14 Place Georges Pompidou – Immeuble B
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
329 938 245 RCS VERSAILLES

92B2435.

PN-25.1.06
↳ C2
↳ CA
↳ NX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2006**

L'an deux mille six,
Le 25 janvier,
A 15 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Boston Scientific se sont réunis en Conseil au siège social de la société Boston Scientific International, sis Parc des Fontaines – 55 avenue des Champs-Pierreux, 92000 Nanterre, sur convocation du Président.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

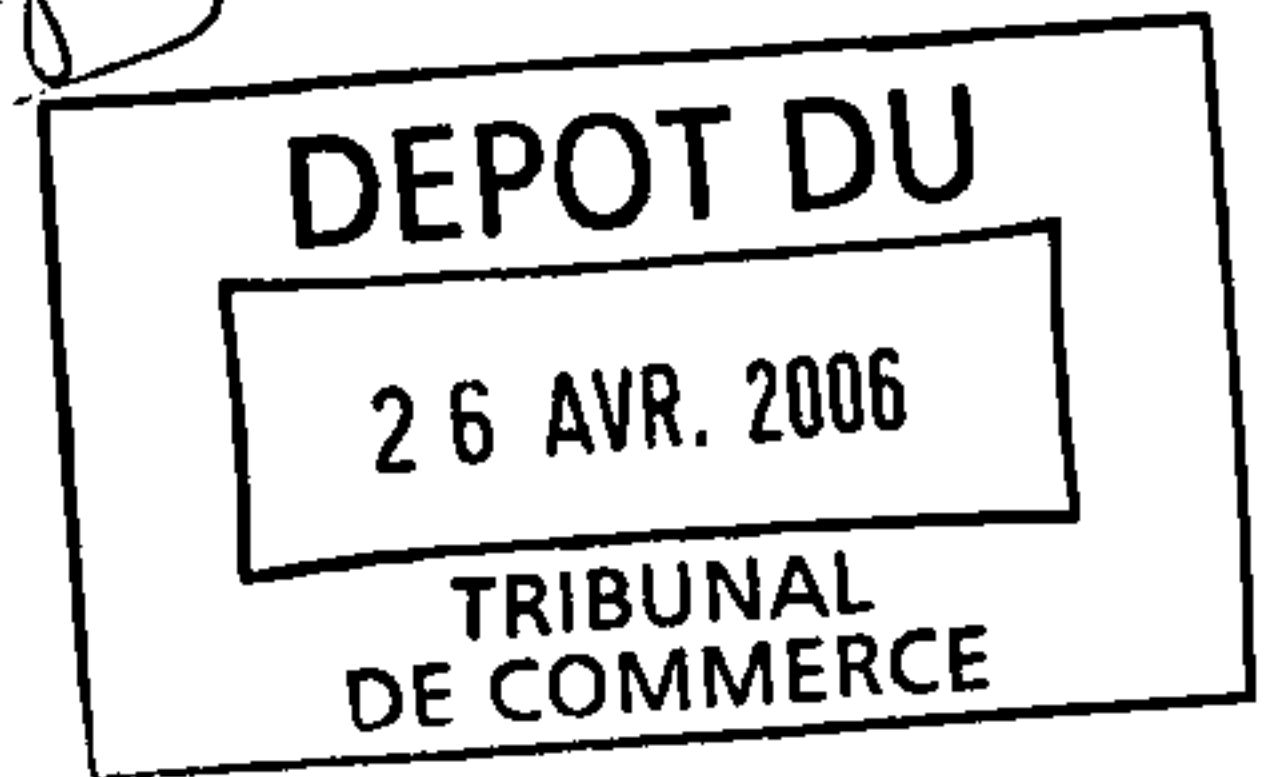
SUB

SONT PRESENTS :

- Mme Ginette Gagne, Administrateur
- Mme Laurie Weberman-Roussel, Administrateur

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

- M. Jeffrey Harold Goodman, Président du Conseil d'administration
- M. Daniel Florin, Administrateur.



Les représentantes du Comité d'Entreprise, dûment convoquées, sont absentes à la réunion.

En l'absence de Monsieur Jeffrey Harold Goodman, Président du Conseil d'administration, Mademoiselle Ginette Gagne est désignée pour présider la réunion.

La Présidente de séance déclare que le Conseil réunit la présence de plus de la moitié de ses administrateurs et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, la Présidente de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Démission de Monsieur Jeffrey Harold Goodman de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur
2. Cooptation d'un nouvel administrateur

3. Nomination d'un nouveau Président Directeur Général
4. Pouvoirs et rémunération du Président Directeur Général
5. Agrément d'un nouvel actionnaire
6. Autorisation préalable de la signature d'un engagement de non-concurrence en application de l'article L.225-38 du Code de commerce
7. Questions diverses
8. Pouvoirs pour les formalités.

La Présidente de séance fait part au Conseil de la démission de Monsieur Jeffrey Harold Goodman de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur de la société à effet de l'issue de la présente réunion.

Le Conseil le remercie de sa coopération pendant la durée de son mandat et décide de proposer la candidature de Monsieur Gerard Wallace pour assurer les fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'administration assumant la direction générale de la société.

Ceci exposé, le Président déclare la discussion ouverte.

Après délibérations, le Conseil d'administration adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Jeffrey Harold Goodman de ses fonctions de Président Directeur Général et d'administrateur à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, en conséquence de la résolution qui précède, décide de coopter ~~aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jeffrey Harold Goodman.:~~

Monsieur Gerard Wallace, de nationalité néo-zélandaise, demeurant 12 Chatsworth Road, Singapour 249789.

Conformément à la loi, cette nomination sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire, et si celle-ci la ratifie, Monsieur Gerard Wallace exercera ses fonctions d'administrateur pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gerard Wallace a déclaré préalablement à la présente réunion qu'il accepterait lesdites fonctions si elles venaient à lui être conférées, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Gerard Wallace aux fonctions de Président du Conseil d'administration et décide en outre, qu'il assumera la direction générale de la société et à ce titre, est investi dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gerard Wallace, préalablement pressenti, a remercié le Conseil de la confiance qu'il voulait bien lui accorder et a déclaré qu'il accepterait les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général si celles-ci venaient à lui être confiées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration confirme la décision prise lors de sa séance du 30 juin 2005, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et décide que ce choix reste valable jusqu'à nouvel examen par le Conseil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide que Monsieur Gerard Wallace ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président Directeur Général. En revanche, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous les frais qu'il engagera dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

~~Par ailleurs, le Conseil d'administration prend acte que Monsieur Gerard Wallace n'est pas titulaire d'un contrat de travail au sein de la société.~~

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, ayant pris connaissance du projet de cession d'une action devant intervenir entre la société Boston Scientific International B.V. et Monsieur Gerard Wallace, décide d'agréer ce dernier en qualité de nouvel actionnaire, sous réserve de la réalisation effective de ladite cession d'action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du projet d'engagement de non-concurrence devant être conclu entre la société et Monsieur Gerard Wallace en sa qualité de mandataire social, et conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, autorise expressément la conclusion dudit engagement tel que stipulé.

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à Monsieur Marc Reuss, pour signer ledit engagement avec Monsieur Gerard Wallace et charge le Président du Conseil d'aviser le commissaire aux comptes, dans les formes et délais prévus par la loi, de la conclusion d'une telle convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

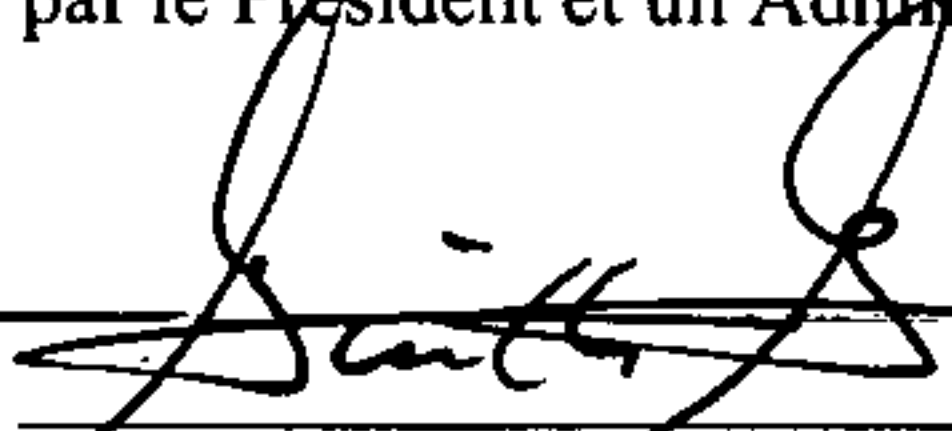
Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oo0oo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.


LA PRESIDENTE DE SEANCE
Mme Ginette Gagne


UN ADMINISTRATEUR
Mme Laurie Weberman Roussel

COPIE CERTIFIEE CONFORME

